**RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE VOYAGE SCOLAIRE À L’ÉTRANGER**

Le voyage en Espagne est proposé aux élèves des classes de 3ème dans un but pédagogique. Il s’agit d’un voyage d’étude, linguistique et culturel. Ce n’est donc pas un voyage d’agrément (ce qui ne l’empêchera pas d’être, nous l’espérons, très agréable), et encore moins des vacances.

**Les règles de vie et de comportement à respecter durant le séjour.**

1 – Les élèves profiteront du voyage pour mener en permanence un travail d’observation, d’écoute, et de prise de parole (en espagnol). Ils auront un Carnet de voyage, qu’ils devront compléter chaque jour, et qui leur servira pour rédiger le dossier du voyage, au retour.

2 – Les élèves devront être constamment réceptifs pour tirer le plus grand profit du séjour. Ils se coucheront donc à une heure raisonnable dans les familles d’accueil.

3 – Durant les visites et activités, il leur est demandé d’être attentifs, de s’intéresser, de poser des questions (en espagnol), de prendre des notes (photos et croquis bienvenus).

4 – Durant les trajets en car, les élèves seront assis et les ceintures de sécurité bouclées. Par souci de sécurité, il est demandé d’éviter toute agitation ou bruit excessif qui pourrait perturber la conduite.

5 – Les téléphones portables sont tolérés durant le séjour. Mais il est expressément demandé de respecter les règles en vigueur au collège, c’est-à-dire :

• **interdiction de téléphoner, recevoir un appel, émettre ou recevoir des SMS durant les visites** (Le téléphone doit être éteint).

• **interdiction de faire sonner le téléphone lors des transports et temps de détente en extérieur** (Téléphone en mode vibreur uniquement).

Les élèves pourront téléphoner le soir, à condition de ne gêner ni la famille d’accueil, ni leurs camarades. En cas de manquement à ces règles, les téléphones seront, comme il est d’usage au collège, confisqués jusqu’à la fin du séjour.

6 – **Les objets de valeur** (smartphones, tablettes, appareils photo, jeux électroniques, bijoux,…) **ne sont ni nécessaires ni conseillés.** En aucun cas les accompagnateurs ou l’établissement ne pourront être tenus pour responsables en s’il y a vol, perte ou casse.

7 – Lorsqu’ils seront dans les familles d’accueil, les élèves devront s’adapter et respecter la famille qui les héberge. Ils devront participer à la vie quotidienne, se plier aux habitudes alimentaires et aux horaires, communiquer, poser des questions, s’intéresser, être courtois et souriant.

8 – Durant le séjour en famille d’accueil, **les élèves ne sont autorisés à sortir qu’à l’invitation de la famille**, et en sa présence. Toute sortie seul(e), ou entre élèves, est interdite.

9 – Pour mémoire, nous rappelons que **le vol, la consommation d’alcool, de tabac ou de drogue sont formellement interdits, y compris en soirée**.

10 – Au retour, une note de comportement viendra sanctionner ou récompenser l’attitude de chaque élève lors du voyage.

11 – Tout comportement délictueux ou dangereux pour l’élève ou les autres, ainsi que tout manquement grave au présent règlement, sera sanctionné par l’exclusion de l’élève du séjour et son rapatriement immédiat aux frais de la famille.

**Nom et prénom de l’élève :**

Mention « *Lu et approuvé* », et signature.

**Nom et prénom du parent ou responsable légal :**

Mention « *Lu et approuvé* », et signature.

*PS : sans que cela soit une obligation, un petit cadeau offert à la famille d’accueil à l’arrivée fait toujours plaisir…*